

**OFFRE DE PARRAINAGE**  
**250 € (150 € pour le parrain et 100 € pour le filleul) offerts sous conditions<sup>(1)</sup>**  
**du 15/02/2019 au 31/03/2019**

Offre valable pour une 1<sup>ère</sup> souscription du filleul au contrat d'assurance vie Puissance Avenir<sup>(2)</sup>, pour un versement initial de 1 500 € minimum, investi à 30% minimum en unités de compte dans le cadre d'une gestion libre, ou à 35% minimum en unités de compte dans le cadre d'une gestion pilotée.  
**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.**

Formulaire à joindre au bulletin de souscription du filleul

 **PARTIE À REMPLIR PAR LE PARRAIN**

Je soussigné(e)....., titulaire d'un contrat Puissance Avenir<sup>(2)</sup> dont le numéro est le suivant : ..... atteste vouloir parrainer (Nom(s) et prénom(s) du filleul)..... pour une 1<sup>ère</sup> souscription d'un contrat Puissance Avenir, d'un montant de 1 500 € minimum, investi à 30% au moins en gestion libre ou à 35% au moins en gestion pilotée sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital, le complément pouvant être versé sur le ou les fonds en euros<sup>(3)</sup>.

**Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans les conditions contractuelles du contrat disponibles sur [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).**

JDHM Vie versera la **prime de 150 €** sous la forme d'un chèque à l'ordre du parrain, dans les 60 jours suivant la fin du délai de renonciation prévu à l'article L.132-5-1 du Code des assurances.

Lien entre le parrain et le filleul : .....

Signature du parrain :

 **PARTIE À REMPLIR PAR LE FILLEUL**

Je soussigné(e)..... souhaite bénéficier de l'offre de parrainage d'Assurancevie.com pour la 1<sup>ère</sup> souscription d'un contrat d'assurance vie Puissance Avenir<sup>(2)</sup> :

**En gestion libre**  
avec un versement initial de  
**1 500 €** minimum investi à 30%  
minimum en unités de compte\*  
non garanties en capital

**En gestion pilotée<sup>(4)</sup>**  
avec un versement initial de **1 500 €**  
minimum investi à 35% minimum en  
unités de compte\* non garanties en  
capital. Éligible pour tous les profils  
(Modéré, Équilibré, Dynamique et  
Audacieux)

**Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans les conditions contractuelles du contrat disponibles sur [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).**

JDHM Vie versera la **prime de 100 €**, dans les 60 jours suivant la fin du délai de renonciation prévu à l'article L.132-5-1 du Code des assurances, sous la forme (cochez la case) :

- d'un chèque à l'ordre du filleul,
- d'un chèque à l'ordre des représentants légaux du filleul si celui-ci est un enfant mineur.

Signature du filleul (si le souscripteur est mineur, signature des deux représentants légaux et celle de l'enfant de plus de 12 ans) :



<sup>(1)</sup> Offre réservée uniquement aux parrains, personnes physiques majeures ayant leur résidence principale en France, détenteurs d'un contrat d'assurance vie Puissance Avenir, et aux filleuls, personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

Les filleuls doivent être de nouveaux clients d'Assurancevie.com. Ils doivent effectuer une 1<sup>ère</sup> demande de souscription d'un montant minimum de 1 500 €, à un contrat Puissance Avenir, reçue entre le 15 février 2019 et le 31 mars 2019 (date de réception de la demande de souscription complète faisant foi), accompagnée du formulaire de parrainage, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com et à condition que le versement initial soit investi à hauteur de 30% minimum en gestion libre ou à hauteur de 35% minimum en gestion pilotée sur un ou plusieurs supports en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital. Dans le cadre de la gestion pilotée, tous les profils de gestion (Modéré, Équilibré, Dynamique et Audacieux) sont éligibles à l'offre sans restriction.

**Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans les conditions contractuelles du contrat disponibles sur [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).**

Offre limitée à 5 parrainages pour un parrain pour l'opération en cours, et à 10 parrainages maximum par année civile. Au-delà de ces plafonds, aucune prime ne sera versée au parrain. Toutefois, les filleuls pourront quant à eux percevoir leur prime. Offre limitée à 1 contrat par filleul.

**Offre non cumulable avec d'autres opérations commerciales actuellement proposées par Assurancevie.com.**

<sup>(2)</sup> **Puissance Avenir** est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupport commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

<sup>(3)</sup> Se référer aux Conditions Générales valant Note d'Information, disponibles sur notre site [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).

<sup>(4)</sup> Le contrat Puissance Avenir donne accès, dans le cadre de la gestion pilotée (ou mandat d'arbitrage), à 4 profils de gestion, du moins risqué « Profil Modéré » au plus risqué « Profil Audacieux ». Chaque profil comporte une part de fonds en euros Suravenir Rendement et une part d'unités de compte non garanties en capital (voir Règlement du mandat, disponible sur le site [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com)).

*Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.*